Lorsque l'un d'entre vous dirige les gens dans la prière, qu’il la fasse légère. Car parmi eux se trouvent le faible, le malade et celui qui est occupé. Et lorsque l'un d'entre vous prie seul, qu’il prolonge autant qu’il veut.

Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l'un d'entre vous dirige les gens dans la prière, qu’il la fasse légère. Car parmi eux se trouvent le faible, le malade et celui qui est occupé. Et lorsque l'un d'entre vous prie seul, qu’il prolonge autant qu’il veut. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a ordonné à sa communauté d’alléger la prière et de l’écourter, dans les limites de la tradition prophétique. Il a expliqué cela en disant que parmi les fidèles se trouvent des personnes faibles physiquement, des malades, des personnes qui ont des préoccupations. Par contre, lorsque quelqu’un prie seul, il peut alors écourter ou allonger la prière à sa guise.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5880

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee